



# CRÉATION DE LA DSP d'OUTRE MER

## COMMUNIQUÉ :

Depuis le 24 mars 2023, la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer est devenue la :  
**Direction des Services Pénitentiaires d'OUTRE-MER !**

**FO justice salue cette transition pour laquelle notre organisation militait depuis plusieurs années !**

Aujourd'hui, les 14 établissements pénitentiaires et les 8 SPIP qui composent cette direction sont enfin reconnus, au-delà d'une mission, à part entière.

**FO justice** ne cessera de militer en faveur des personnels des outre-mer et restera très attentif afin que cette évolution ne se limite pas à une simple appellation administrative, mais soit suivie d'évolutions concrètes telles que la mise en place d'un certain nombre de structures, inexistantes dans ces territoires de la république.

L'amélioration des conditions de travail des agents devant prendre en charge un public de plus en plus difficile doit obligatoirement se faire en concertation avec les différents représentants des personnels de cette direction, au regard d'une évolution des organigrammes de référence et des dispositifs de prise en charge tels qu'existant au sein des différentes Directions interrégionales.

► Ainsi, afin de répondre à ces disparités, **FO Justice** exige désormais dans ces territoires :

- La mise en place d'unités hospitalières, sur le modèle des UHSI/UHSA
- La création de pôles d'extractions judiciaires
- Le déploiement généralisé des ELSP
- La mise en place de CAP-L, à l'instar de ce qui se pratique sur l'ensemble des DISP

Enfin, pour répondre à la nouvelle politique pénale en matière de remise de peine et de réinsertion, il est important que les services pénitentiaires d'insertion et de probation soient dotés de nouveaux moyens humains et matériels, à la hauteur des enjeux et de la charge de travail.

Aujourd'hui, selon les chiffres du ministère de la Justice, environ 11 000 personnes sont suivies en milieu ouvert ainsi que 1115 personnes écrouées non hébergées.

Les services de placement sous surveillance électronique doivent être localisés sur place afin de garantir une prise en charge de proximité en temps réel et faciliter les échanges avec les différents partenaires (Police / Magistrat).

**FO Justice** reconnaît dans cette transformation une première étape vers une évolution d'envergure qui doit maintenant se poursuivre pour l'ensemble des personnels pénitentiaires ultra-marins.

Le travail de concertation sera fondamental, **FO Justice saura rester force de proposition !!!**

FO Justice – le 5 Avril 2023

